

# Les établissements d'accueil pour personnes âgées



*«Je ne peux plus rester chez moi.  
Quelles sont les différentes solutions d'hébergement  
en établissement ?»*

**Plusieurs solutions collectives s'offrent aux personnes âgées en fonction de leurs souhaits ou de leurs besoins. L'offre est adaptée aux multiples situations individuelles.**

## **> Les différents types d'accueil**

### **Domiciles regroupés sous différentes formes**

#### **(résidences non médicalisées ou résidences services ...)**

Les personnes âgées sont accueillies dans des petits logements locatifs autonomes, avec sanitaire individuel complet et souvent une cuisine. Ces structures peuvent comporter des locaux communs (salle à manger, restauration, animation ...) mis à la disposition des résidents pour favoriser la convivialité entre les locataires. Suivant les résidences, une présence 24h/24 et 365 jours/an est assurée.

Cette formule répond aux besoins de ceux qui, pour des raisons diverses (veuvage, isolement, besoin de sécurité...), souhaitent ne plus rester chez eux tout en conservant les avantages du logement individuel et la possibilité de bénéficier de services collectifs.

Les services d'accompagnement à domicile, les médecins et infirmiers libéraux du choix de la personne âgée peuvent intervenir en cas de besoin. Considérés comme un domicile privé, les personnes âgées accueillies bénéficient des mêmes aides qu'au domicile.

### **Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)**

Il s'agit de maisons de retraite accueillant des personnes âgées dépendantes ou autonomes.

Les personnes âgées bénéficient, dans un cadre sécurisant :

- de l'hébergement en chambre meublée avec un système d'appel d'urgence (possibilité d'apporter de petits objets personnels) ;
- de la restauration ;
- d'une prise en charge médicale et une surveillance par du personnel qualifié ;
- de l'entretien du linge ;
- d'activités d'animation.

*Les conditions d'admission varient suivant les établissements.*

### **Unités psycho-gériatriques (UPG)**

Ces unités autonomes ou intégrées dans un établissement, parfois encore appelées unités Alzheimer, accueillent un petit groupe de personnes valides physiquement mais dépendantes psychiquement et souffrant de troubles du comportement.

L'équipe pluridisciplinaire, les locaux et la vie au sein de l'unité sont conçus pour répondre aux besoins spécifiques de cette population.

### **Unités de soins de longue durée (USLD)**

Ces structures hébergent des personnes âgées n'ayant plus leur autonomie de vie et dont l'état nécessite une surveillance **constante** et des soins médicaux importants et quotidiens. Dans la majorité, elles sont rattachées à un établissement hospitalier.

### **> La tarification des EHPAD, UPG, USLD**

La tarification des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes est basée sur le niveau de dépendance des personnes accueillies et les conditions d'hébergement.

Ainsi, la facturation des établissements pour personnes âgées se décompose en trois parties :

#### **1/ Le tarif hébergement**

Il couvre le coût du service hôtelier, c'est-à-dire l'ensemble des prestations d'administration générale, de restauration, d'entretien et d'animation de la vie sociale de l'établissement qui ne sont pas liées à la dépendance des personnes.

#### **2/ Le tarif dépendance**

Il couvre l'ensemble des prestations d'aide et de surveillance nécessaire à l'accomplissement des actes essentiels de la vie qui ne sont pas liées aux soins.

Ce tarif varie en fonction du niveau de dépendance de la personne âgée, évalué par l'équipe médicale de l'établissement.

#### **3/ Le tarif soins**

Il recouvre l'ensemble des prestations médicales et paramédicales nécessaire à la prise en charge des affectations somatiques et psychiques des personnes résidant dans l'établissement, ainsi que les prestations paramédicales correspondant aux soins liés à leur dépendance.

*Les tarifs varient d'un établissement à l'autre.*

## > Les aides versées aux personnes âgées hébergées en établissements (EHPAD, UPG, USLD)

Les personnes âgées hébergées en établissement peuvent bénéficier d'aides basées sur leurs ressources et/ou niveau de dépendance.

### 1/ L'aide au logement

Il s'agit de l'aide personnalisée au logement (APL) ou de l'allocation logement (selon le type de location), dont la demande se fait auprès de la Caisse d'allocations familiales (CAF).

Cette aide permet de régler une partie des frais de logement. Elle est calculée en fonction :

- des ressources de la personne âgée ;
- de la dépense de logement ;
- de la zone géographique où est situé l'établissement.

### 2/ L'aide sociale à l'hébergement (ASH)

Si les revenus de la personne et la participation éventuelle des obligés alimentaires (conjoint, enfants et petits-enfants) ne permettent pas de couvrir en totalité les frais d'hébergement, le résident peut demander à bénéficier de l'aide sociale aux personnes âgées, pour la prise en charge de la somme restant à payer. Cette aide est versée par les services du Conseil général à l'établissement. À ce jour, l'ensemble des EHPAD du Territoire de Belfort est habilité à l'aide sociale.

Contrairement à l'allocation personnalisée d'autonomie, l'aide sociale à l'hébergement fait l'objet de recours sur succession.

### 3/ L'allocation personnalisée d'autonomie (APA en établissement)

Elle sert à couvrir une partie du tarif dépendance. Elle est versée par le Conseil général directement à l'établissement et vient diminuer le coût de votre séjour.

Bon à savoir : le cumul de l'APA en établissement et de l'aide sociale à l'hébergement est possible.

### 4/ Les frais relatifs aux soins

Les frais relatifs aux soins sont financés directement à l'établissement (dotation de la caisse d'assurance maladie) ou sont remboursés à l'acte.

## > Les aides versées aux personnes âgées en domicile regroupé (résidences, MARPA ...)

- Les aides qui peuvent être attribuées sont les mêmes que celles versées pour les personnes âgées à domicile :
- l'aide au logement - voir ci-dessus
- l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile - voir fiche APA

## > Où s'adresser ?

### **Service Personnes âgées**

Maison de l'Autonomie – Centre des 4 As

Rue de l'As de carreau – 90000 Belfort

Tél : 03 70 04 89 00

Accueil du lundi au vendredi, de 8h45 à 12h et de 14h à 16h30

[www.cg90.fr](http://www.cg90.fr)

## **Liste des établissements d'accueil pour personnes âgées sur le Territoire de Belfort**

### **1. Domiciles regroupés**

#### **Foyer Louis Clerc**

102 et 104, résidence Louis Clerc – 90100 Delle – Tél : 03 84 36 34 22

#### **Habitat séniors, tour Béchaud**

2, rue Joliot Curie – 90000 Belfort – Tél : 03 84 22 69 03

#### **Habitat séniors, tour Madrid**

1, rue de Madrid – 90000 Belfort – Tél : 03 63 79 18 99

#### **MARPA «Les rives de l'Allaine»**

4, place Charles de Gaulle – 90600 Grandvillars – Tél : 03 84 19 39 03

#### **Maison Âge et vie de Châtenois-les-Forges**

1-3, rue des pommes d'or

90700 Châtenois-les-Forges – Tél : 03 81 25 08 23 (siège Besançon)

#### **Maison Âge et vie d'Essert**

25bis rue du port

90850 Essert – Tél : 03 81 25 08 23 (siège Besançon)

#### **Résidence Germaine Naal**

2, rue Paul Éluard – 90400 Danjoutin – Tél : 03 84 21 19 89

#### **Résidence de Quartier**

1, rue du 4 septembre – 90000 Belfort – Tél : 03 84 21 08 44

### **2. Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)**

#### **Le Chênois, Les 4 saisons**

3 rue du déridé – 90100 Delle – Tél : 03 84 36 67 67

#### **Le Chênois**

16, rue Alfred Engel – 90800 Bavilliers – Tél : 03 84 90 39 00

**Maison Blanche**

24 rue de la Maison Blanche – 90500 Beaucourt – Tél : 03 84 57 19 00

**Résidence Rosemontoise**

1, avenue Oscar Ehret – 90300 Valdoie – Tél : 03 84 58 44 20

**Résidence Les Vergers**

11A, rue de Leval – 90110 Rougemont-le-Château

Tél : 03 84 27 65 00

**Résidence St Joseph**

10, rue de l'Abbé Bidaine – 90200 Giromagny – Tél : 03 84 27 14 61

**Résidence Vauban**

11, rue G. Pompidou – 90000 Belfort – Tél : 03 84 55 91 00

**Résidence Pierre Bonnet**

27, faubourg de Montbéliard – 90000 Belfort – Tél : 03 84 55 92 50

**Résidence de la Miotte** - Mutualité Française du Territoire de Belfort

Avenue de la Miotte – 90000 Belfort – Tél : 03 84 55 54 54

**3. Unités spécialisées type Alzheimer (UPG)****Le Chênois – La Charmeuse**

16, rue Alfred Engel – 90800 Bavilliers – Tél : 03 84 90 39 00

**Maison Blanche**

24, rue de la Maison-Blanche – 90500 Beaucourt – Tél : 03 84 57 19 00

**Résidence Rosemontoise**

1, avenue Oscar Ehret – 90300 Valdoie – Tél : 03 84 58 44 20

**Résidence St Joseph**

10, rue de l'Abbé Bidaine – 90200 Giromagny – Tél : 03 84 27 14 61

**Résidence de la Miotte** - Mutualité Française du Territoire de Belfort

Avenue de la Miotte – 90000 Belfort – Tél : 03 84 55 54 53

**DOMPRO** – Mutualité Française du Territoire de Belfort

1 rue Naegelen – 90000 BELFORT – Tél : 03 84 55 55 50

**4. Unités de soins de longue durée (USLD)****Le Chênois**

16, rue Alfred Engel – 90800 Bavilliers – Tél : 03 84 90 39 00

